



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de La Sarre, que lors de l'assemblée du conseil qui se tiendra le 5 décembre 2023 à 19 h, le conseil rendra des décisions sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Demande de dérogation mineure : 480 21^e Rue Est

Le propriétaire désire obtenir une dérogation mineure pour les aspects suivants :

Le patio (0,46 mètre) situé derrière la maison n'est pas conforme, considérant qu'il se situe à moins de 1,50 mètres de la limite de propriété tel qu'exigé dans le règlement de zonage;

Le nombre de bâtiments secondaires (4) est supérieur à deux (2) tel qu'exigé dans le règlement de zonage;

La marge latérale Nord de la remise (0,53 mètre) où l'espace libre à ciel ouvert est inférieur à 0,60 mètre, tel qu'exigé dans le règlement de zonage;

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure permettront l'installation de ce bâtiment même si certaines dispositions du règlement de zonage ne sont pas respectées.

Demande de dérogation mineure : Développement résidentiel Versant Ouest

Le propriétaire souhaite obtenir une dérogation mineure pour les aspects suivants :

Lotissement pour un nouveau développement résidentiel privé de 7 lots qui ne respecte pas toutes les exigences du règlement de lotissement ;

Les dimensions des lots (façades et profondeurs) dépassent la norme maximale établie par le règlement de lotissement ;

Le cul-de-sac au nord ne se termine pas par un cercle de virage d'au moins 30 mètres ;

La longueur du cul-de-sac qui excède 135 mètres et les intersections ne sont pas à 90 degrés sur une longueur d'au moins 30 mètres;

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure permettront l'installation de futur bâtiments et une facilité d'accès à ce développement même si certaines dispositions du règlement de zonage ne sont pas respectées.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À LA SARRE
CE 15 NOVEMBRE 2023

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe